

Beilage – Annexe

Vereinigte Bundesversammlung

Assemblée fédérale (Chambres réunies)

Montag, 21. Januar 1991, Nachmittag
Lundi 21 janvier 1991, après-midi

14.30 h

Vorsitz – Présidence: Herr Bremi

Erklärung des Bundesrates über den Golfkrieg Déclaration du Conseil fédéral sur la guerre du Golfe

Präsident: Am 2. August des vergangenen Jahres hat der Irak den souveränen Staat Kuwait angegriffen und annektiert. Er hat damit das Völkerrecht schwer verletzt. Die Vereinten Nationen haben darauf über den Irak ein Embargo verhängt, und die Schweiz hat sich diesem Embargo angeschlossen. Der Sicherheitsrat hat zwölf Resolutionen verabschiedet. Die Unnachgiebigkeit des Irak hat jedoch die internationale Völkergemeinschaft herausgefordert. Bis zuletzt haben sich sowohl der Generalsekretär der Vereinten Nationen als auch die Regierungen mehrerer Staaten sowie der Bundesrat um eine friedliche Lösung des Konfliktes bemüht.

Die Aussenminister des Irak und der Vereinigten Staaten haben in Genf Gespräche geführt, ohne dass es zu einer Annäherung der Standpunkte gekommen wäre. Seit fünf Tagen wütet der Krieg und verursacht Opfer an Menschenleben und Zerstörung.

Die Neutralität hindert viele Bürgerinnen und Bürger unseres Landes nicht daran, den Erfolg der alliierten Streitkräfte zu wünschen, die für die Einhaltung des Völkerrechts, die Souveränität Kuwaits und die Freiheit seiner Bürger kämpfen.

Ueber diesen Konflikt hinaus gibt es zahlreiche weitere Probleme in der Region: das Selbstbestimmungsrecht der Palästinenser, die Garantie für die Sicherheit Israels, den Wiederaufbau des Staates Libanon und die Beseitigung der schwerwiegenden wirtschaftlichen Gefälle zwischen den Staaten des Nahen Ostens. Zur Lösung solcher Fragen kann die Schweiz Beiträge leisten.

Wir wissen, dass der Bundesrat die Entwicklung in der Golfregion intensiv mitverfolgt hat, und wir danken ihm dafür.

Die Koordinationskonferenz hat auf Antrag beider Ratspräsidenten beschlossen, den Bundesrat zu einer Stellungnahme vor der Vereinigten Bundesversammlung einzuladen. Gemäss Artikel 37bis des Geschäftsverkehrsgesetzes werden die beiden Räte getrennt über eine Diskussion entscheiden.

Unsere Aufmerksamkeit gilt aber auch den baltischen Republiken, die für ihr Recht auf Eigenständigkeit kämpfen. Unser Land hat die Annexion Estlands, Lettlands und Litauens durch die Sowjetunion nie anerkannt. Diese drei Länder haben auf demokratischem Wege ihre Behörden gewählt, die allein legi-

timiert sind. Die Sowjetunion hat sich an den Wortlaut und an den Geist der Schlussakte von Helsinki und der Pariser Charta zu halten. Sie darf die Entspannung, die weltweit Früchte getragen hat, nicht gefährden.

Mit Erschütterung verneigen wir uns vor den Opfern der jüngsten Ereignisse. Unser Land ist dazu aufgerufen, an der Errichtung einer neuen, friedlichen und gerechten Weltordnung mitzuarbeiten.

M. Cotti, président de la Confédération: Il y a peu de mois encore, au vu de la détente croissante entre l'Est et l'Ouest, beaucoup de monde était fondé à espérer que nous pourrions finalement bénéficier à l'échelle mondiale des dividendes tant attendus de la paix.

C'est alors que, à l'instar de très nombreux pays de la communauté internationale, le peuple suisse et ses autorités apprenaient avec stupéfaction l'invasion du Koweït par les forces armées irakiennes. S'ensuivirent, vous le savez, l'occupation «permanente» de cet Etat souverain, indépendant, membre des Nations Unies, puis son annexion en tant que dix-neuvième province constitutive de l'Etat irakien. Ces développements ont été accompagnés de violences à l'encontre de la population locale au mépris de tous les droits de l'homme, même des plus élémentaires. Plus particulièrement, l'utilisation des otages étrangers en tant que boucliers humains sur des sites stratégiques a révélé l'horreur d'une forme de terrorisme d'état que l'on ne saurait suffisamment réprover. La libération des otages, au mois de décembre, aurait pu signifier que ce cynisme politique approchait de son terme. Hélas, aucun signe d'apaisement n'est venu de Bagdad.

Au cours de ce processus, le Conseil fédéral a sans cesse condamné tant les atteintes au droit international que celles portées tout simplement à la dignité humaine. D'ailleurs, notre attitude s'est révélée en définitive semblable à celle de très nombreux Etats, et parmi eux les membres du Conseil de sécurité qui ont voté, au cours des mois suivants, douze résolutions visant d'abord à convaincre l'Irak de la nécessité de se retirer du Koweït puis à l'y contraindre. Ainsi, la restauration de la pleine souveraineté de ce pays aurait été assurée. La Suisse, sans délai ni hésitation, et guidée par un esprit de solidarité, s'est ralliée de manière autonome, de par la force de sa propre volonté, à une partie de ces résolutions, notamment à celle imposant un embargo économique contre l'Irak.

Par-delà les oppositions entre l'Est et l'Ouest, par-delà le fossé entre le Nord et le Sud, nous nous devons de constater aujourd'hui, plus encore peut-être que par le passé, l'interdépendance inéluctable des destins nationaux. Notre planète se rétrécit et il n'est pas étonnant que ce conflit, régional à l'origine, prenne désormais une plus vaste ampleur dont les conséquences restent toujours imprévisibles.

Vous connaissez les faits les plus récents. Par deux fois, ces derniers jours, Israël a été attaqué par des missiles irakiens. Le Conseil fédéral a vivement condamné ces attaques, en y voyant une dangereuse tentative «d'élargir le conflit et de le détourner de son but qui est de libérer le Koweït et d'y rétablir le respect du droit international». Il faut saluer ici le sang-froid et la retenue des dirigeants israéliens qui ont su jusqu'à maintenant, malgré les provocations, faire preuve de leur responsabilité.

Les développements que nous avons observés ces tout derniers jours démontrent que le conflit n'est probablement pas près de se terminer. On dénombre déjà de part et d'autre des morts et des prisonniers. La résistance de l'Irak s'accroît et le Koweït est toujours occupé par d'importants effectifs militaires irakiens. Un engagement des unités terrestres est à prévoir, qui va prolonger probablement le conflit et entraîner sans doute des pertes importantes en vies humaines.

C'est là l'état de la situation. Les multiples tentatives de dialogue et de rapprochement, entreprises jusqu'à la dernière minute au soir du 15 janvier, ont regrettamment échoué, qu'il s'agisse d'initiatives arabes, européennes, d'Etats individuels, telle la petite Suisse aux possibilités limitées ou d'initiatives de la communauté internationale elle-même, par l'entremise du secrétaire général de l'ONU, elles se sont toutes heurtées,



sans exception, à l'intransigeance inébranlable de l'Irak. Encore une fois, aucun signe n'est venu de Bagdad qui aurait pu, peut-être, ouvrir la voie de la raison, du dialogue et de la paix. En ce qui concerne plus particulièrement notre offre de bons offices, réitérée à maintes reprises dès le début de la crise, je rappellerai qu'elle s'est concrétisée, avant tout, notamment lors de la rencontre de Genève, la première depuis l'éclatement de la crise, entre le ministre des affaires étrangères irakien, M. Tarek Aziz, et le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker. Malheureusement, cette entrevue de plus de six heures n'a pas répondu à l'attente de la communauté internationale. Au titre de ces mêmes bons offices, je voudrais rappeler au Parlement que M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, nous a demandé de contribuer à sa mission à Bagdad par la mise à sa disposition d'un avion affrété par le Conseil fédéral. Vous savez aussi que le Conseil fédéral et le Département des affaires étrangères ont gardé contact avec le secrétaire général jusqu'à la dernière minute pour le cas où l'occasion se serait présentée de trouver, *in extremis*, une solution pacifique à la crise. Pour l'avenir d'ailleurs, nous envisageons favorablement de participer, dans les limites de nos possibilités, aux efforts demandés éventuellement par l'ONU, visant au rétablissement ou au maintien de la paix. Nous en avons déjà informé le secrétaire général de l'ONU.

Permettez-moi maintenant de me diffuser sur trois secteurs plus spécifiques de la problématique, qui ont trait le premier à notre politique de neutralité, le deuxième aux efforts que nous entreprenons dans le cadre de l'aide humanitaire. Dans une troisième partie, j'essaierai de porter un regard sur le futur, car le conflit ne résoudra certainement pas les problèmes du Moyen-Orient.

D'abord en ce qui concerne la neutralité, je tiens à déclarer sans ambiguïté qu'une participation active de la Suisse, pays qui n'est pas membre de l'ONU, aux opérations militaires, que ce soit sous forme d'un appui logistique ou de soutien financier n'entre bien sûr pas en ligne de compte. De même, le Conseil fédéral a exclu depuis le mois d'août dernier déjà, toute possibilité de survol de l'espace aérien suisse pour des raisons militaires. Seuls des survols ayant des buts humanitaires pourront être examinés de cas en cas par le Conseil fédéral. Enfin, vous connaissez les décisions du Conseil fédéral en matière d'exportation d'armement et de matériel de guerre. La dernière de ses décisions concerne la Turquie et a été prise il y a quelques jours seulement.

Bien sûr, le Conseil fédéral est conscient qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'un conflit armé au sens purement classique du terme. Dans ce cas spécifique, l'affrontement implique d'une part un agresseur ayant violé les normes fondamentales du droit international et de l'autre la communauté internationale qui a tout entrepris, et avec une rare unanimité, pour permettre un règlement pacifique du différend. Ainsi des voix se sont élevées pour prôner une disponibilité plus ample de la Suisse, par exemple envers les alliés, disponibilité qui devrait désormais être consentie par le caractère de simple «action de police» du conflit. D'autres encore avertissent que, ne fût-ce que du point de vue formel, cette qualification du conflit doit être rejetée parce que l'action militaire n'est pas conduite directement par les organismes de l'ONU et parce que la menace d'un débordement du conflit, risquant de le transformer en une guerre opposant deux groupes d'Etats, existe toujours.

Quoi qu'il en soit, le Conseil fédéral n'estime pas indispensable de trancher ce différend doctrinal. En effet, dans une hypothèse comme dans l'autre, la décision du Conseil fédéral ne changerait pas. Dès le début, je le répète, le Conseil fédéral a choisi d'observer la plus grande retenue, par une interprétation rigoureuse de notre politique de neutralité face aux questions militaires. Cette attitude prudente du Conseil fédéral dans le secteur militaire est certainement fondée sur la très longue tradition de neutralité, spécifique et particulière à notre pays. Il ne faut pas oublier non plus que la rigueur dont je viens de parler représente en même temps des prémices favorables à toute action de bons offices ou autre de la Suisse au service de la paix. Il va de soi au contraire que la Suisse, traditionnellement attachée au respect du droit dans les relations entre Etats, continuera de participer avec fermeté aux sanctions

économiques et financières décrétées par l'Organisation des Nations Unies à l'encontre de l'Irak.

En ce qui concerne l'aspect humanitaire, je tiens à souligner l'engagement important de notre pays depuis l'éclatement du conflit. Sensibles par exemple, et je ne citerai que quelques exemples, au sort des Palestiniens, nous contribuons depuis longtemps aux activités dans les territoires occupés tant du CICR que de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens. Dans le conflit actuel, notre engagement s'est concentré pour le moment sur ces milliers de personnes qui, dans des conditions souvent dramatiques, ont quitté le Koweït et l'Irak au début de l'automne dernier déjà. Le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes a participé, vous le savez, à des actions en Jordanie. Moyens financiers et assistance matérielle ont également été fournis aux organisations internationales et en particulier à la Croix-Rouge. Le 16 janvier passé, le Conseil fédéral a encore attribué un nouveau montant réparti entre le CICR et différentes organisations humanitaires du système des Nations Unies. L'ONU a parallèlement été informée que le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes était prêt à mettre à sa disposition divers experts pour des tâches spécifiques. Le Conseil fédéral a tout récemment accepté de couvrir la garantie des risques encourus par des avions du CICR utilisés pour le transport de ses délégués et de son équipement dans la région. D'autres mesures humanitaires seront prises prochainement par les instances fédérales en fonction des résultats d'une analyse des besoins existants, actuellement en cours sous l'égide du Département des affaires étrangères. Il faut en effet s'attendre à une augmentation sensible des requêtes humanitaires. Ces nouveaux efforts prendront probablement la forme d'un appui financier ou technique supplémentaire aux organisations humanitaires qui oeuvrent en faveur des victimes du conflit. Le Comité international de la Croix-Rouge jouera certainement et comme toujours pour notre pays un rôle central et prépondérant.

Enfin, en faveur des pays les plus directement touchés par la crise, soit l'Egypte, la Turquie et la Jordanie, les principaux Etats industrialisés dont la Suisse ont constitué un groupe d'assistance financière chargé de compenser les pertes économiques qu'ils subissent de ce fait. Nous continuerons à participer activement et substantiellement aux travaux de ce groupe.

J'en viens maintenant à un essai de projection dans le futur. En effet, les malheurs du conflit ne peuvent pas nous détourner des problèmes qui, malgré ce conflit, resteront à résoudre. Quelle perspective, quelle réflexion et quelle action devons-nous dès maintenant envisager? L'influence limitée qu'exerce notre pays sur la scène internationale ne saurait en aucun cas justifier l'oisiveté intellectuelle ou politique. En premier lieu, nous sommes bien entendu tout à fait décidés à poursuivre notre politique de bons offices dans le cadre des résolutions des Nations Unies, et nous serions prêts à apporter d'autres contributions: par exemple la mise à disposition du secrétaire général de l'ONU d'un émissaire suisse. D'autre part, nous sommes déterminés à consentir, sur le plan humanitaire, un effort particulier dans la mesure de nos moyens en vue d'alléger les souffrances humaines ainsi que le préjudice économique que ce conflit aura engendrés dans la région.

Enfin, sous l'angle politique, nous devons nous rendre à l'évidence que la complexité des problèmes du Moyen-Orient, que l'on a trop longtemps négligés, demeure entière. La communauté internationale ne saurait écarter indéfiniment la nécessité d'affronter franchement l'ensemble des problèmes de la région, avec la ferme volonté de leur apporter une solution équitable pour tous. La sécurité de la région et la paix dans le monde nous l'imposent. C'est ainsi que le Conseil fédéral se rallie à l'idée d'une conférence internationale sur l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient et invite la communauté des Etats à tenir cette conférence, le moment venu, sur le territoire de la Suisse.

J'en viens aux conclusions, et je voudrais tenter de vous transmettre en résumé les stratégies que le Conseil fédéral a menées jusqu'à maintenant et celles qu'il entend poursuivre à l'avenir. Vous l'avez déjà compris, la stratégie utilisée jusqu'ici

empruntait deux voies bien précises. D'un côté, la condamnation de la violation du droit international, claire, systématique, sans exception, et la participation aux sanctions économiques arrêtées par la communauté internationale. Insurmontables restent pourtant, pour la Suisse, les frontières à partir desquelles commencent les mesures militaires. De l'autre côté, deuxième volet de cette stratégie, les efforts systématiques voués à la recherche d'une solution pacifique, efforts accomplis, je le répète, jusqu'à la veille même de l'éclatement du conflit. Bien entendu, les deux volets de la même stratégie ne sont nullement en contradiction; au contraire, ils font partie des obligations politiques et même éthiques de notre pays.

Voyons maintenant, brièvement, les stratégies du futur. Elles se poursuivront parallèlement à ces deux voies. Le Conseil fédéral assure les Chambres fédérales qu'il garde les yeux ouverts et que son offre de bons offices et de ses efforts reste valable. Il vous assure que si une occasion opportune se présentait, si les belligérants montraient une disponibilité quelconque, la Suisse serait prête à jouer une fois encore son rôle en vue du rétablissement de la paix, toujours dans le cadre des résolutions des Nations Unies. Enfin, étant entendu que cette guerre ne résoudra certainement pas les problèmes complexes du Moyen-Orient, le Conseil fédéral réitère son invitation pour la tenue, sur sol suisse, d'une conférence internationale.

Je ne pense dès lors guère – mais l'évaluation en incombe au Parlement – que l'on puisse demander à la Suisse davantage d'efforts et de sollicitude au service de la concorde entre les nations. On ne peut non plus envisager une attitude plus linéaire et plus cohérente que celle observée par le Conseil fédéral depuis le premier jour de ce conflit. L'attitude de la Suisse sera naturellement insérée dans le climat d'entraide et de solidarité sur le plan humanitaire. Nos efforts dans ce do-

main, indépendamment de toute évolution politique et militaire du conflit, devront être généreux, comme il se doit pour un pays qui dispose des moyens en vue d'alléger les grandes souffrances que toute guerre, quelle qu'elle soit et où qu'elle éclate, fait subir à l'humanité.

L'ordre du jour prévoyait une déclaration du Conseil fédéral concernant la crise du Golfe. Mais déjà comme en témoignent les propos importants du président de l'Assemblée fédérale, la discussion ira bien au-delà de ce simple sujet.

Ainsi, le Conseil fédéral ne peut se dispenser d'émettre quelques réflexions sur l'autre crise qui se manifeste actuellement sur notre continent, dans les pays baltes. Le Conseil fédéral exprime sa préoccupation la plus profonde face à l'escalade de la violence qui s'y manifeste, pour les blessés et pour les morts qui en résultent. Il l'exprime également pour la mise en danger de ce que représente un principe universel des droits de l'homme, le droit des peuples à l'autodétermination, à disposer d'eux-mêmes. En l'occurrence, le Conseil fédéral rappelle sa prise de position du mois d'avril dernier, où il affirmait entre autres que « parmi les revendications exprimées par la partie lituanienne, le Conseil fédéral reconnaît son droit à l'autodétermination ». Votre gouvernement fait part encore de sa préoccupation à savoir que les événements des pays baltes mettent en grave péril la détente qui venait d'éclorre dans notre continent, ainsi que nos efforts à peine entamés de coopération accrue avec l'Union soviétique. Le Conseil fédéral considère qu'il est grand temps que le dialogue dans les pays baltes prenne le relais de la violence!

Schluss der Sitzung um 15.05 Uhr

La séance est levée à 15 h 05

Herausgeber:

Dokumentationszentrale der Bundesversammlung
Dienst für das Amtliche Bulletin

Chefredaktor: Dr. François Comment

Druck und Expedition:

BUGRA SUISSE Buechler Grafino AG, 3084 Wabern

Abonnemente: EDMZ, 3000 Bern

Editeurs:

Centrale de documentation de l'Assemblée fédérale
Service du Bulletin officiel

Rédacteur en chef: Dr. François Comment

Impression et expédition:

BUGRA SUISSE Buechler Grafino SA, 3084 Wabern

Abonnements: OCFIM, 3000 Berne